



Précision sur ma pension

Par Sarou

Bonjour, je suis majeure et étudiante, je ne suis pas encore indépendante financièrement. Mon père verse à ma mère une pension depuis plus de 10 ans. Le document dit "Disons que l'enfant aura résidence habituelle chez sa mère. [...] Disons qu'à titre de part contributive à l'entretien et à l'éducation de l'enfant, le père versera à la mère la somme de 2000 francs". Je n'habite plus chez ma mère et je souhaiterais que mon père me verse directement la pension. Ce dernier est d'accord. Devons nous faire des démarches particulières afin d'être dans les règles vis à vis de ma mère? D'autre part, si nous nous mettons d'accord pour augmenter la pension, devons nous faire une démarche particulière (vis à vis de l'Etat)?

Merci par avance de vos réponses